

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	25	<u>se reporter au tableau</u>

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marianne HUREL à M. Philippe BAUMY, M. Hervé LHOMME à M. Frédéric MURA, Mme Solène MENNECIER à Mme Christelle TESSIER, Mme Marie COSTA à M. Gérard HUET.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Madame Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

Date de la convocation

14 février 2025

Date d'affichage

14 février 2025

A été nommé secrétaire : M. Gérard HUET

Objet de la délibération

**7 Finances Locales
7-5 Subventions
7-5-3 Subventions aux associations**

2025-011 Subventions aux associations 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

et publication ou notification
4 mars 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le travail de la Commission « Vie associative, communication, fêtes et cérémonies » du 19 février 2025,

Entendu l'exposé de Madame Christelle TESSIER, Conseillère municipale déléguée aux associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **FIXE** comme suit les subventions attribuées aux associations :

Le secrétaire de séance
Gérard HUET

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA



Associations	Fonctionnement	Exceptionnelle	Dotation	Pour	Contre	Abstention	Elus ne prenant pas part au vote
AFLC	0,00 €						
AJFR	0,00 €	1 000,00 €	3 915 €	18			
AMICALE POMPIERS	600,00 €			16			Mme BOUCLET et M. LHOMME
APEM	700,00 €			18			
ASS Patrimoine Pompier	500,00 €	865,00 €		18			
ASEP	1 100,00 €			18			
ATOUT VOIX	1 200,00 €	2 000,00 €		16			M. MURA et Mme YANG
BALLE A GRAIN	500,00 €			17			Mme TESSIER
Black Magic	0,00 €						
Ca danse a Fay	500,00 €	200,00 €		18			
CiFAL	0,00 €						
Club des Aînés	470,00 €			18			
Commune Libre	0,00 €						
Expression des loges	280,00 €			17			Mme COSTA
ESLF	2 500,00 €			16			Mme TESSIER et Mme COSTA
Fay en Transition	650,00 €	375,00 €		17			M. GODET
Fay Jazz	0,00 €						
Fay Oxygène	800,00 €	800,00 €		15			Mme TESSIER, Mme COSTA, Mme MENNECIER
Fay scrabble	0,00 €						
Fay'storique	500,00 €	370,00 €		17			Mme MENNECIER
Formes	250,00 €			18			
La perche Faycienne	0,00 €						
Le théâtre des loges	460,00 €			18			
Les cheuveux d'or	300,00 €			17			M. GODET
L'île enchanté des Bambins	170,00 €			18			
Les Macafé's	500,00 €	500,00 €		18			
Mental Arts Magie	0,00 €						
Métissages	350,00 €			18			
Tout court	300,00 €			18			

